Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_105-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-105

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX, M. Yann QUÉRÉ par délégation à M. RASLE-ROCHE.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 25 Représentés : 4 Absent : 0 Votants : 29

TARIFS MUNCIPAUX 2026-2027
Fixation des tarifs des salles municipales
Rapporteur : Mme Chabrier.

Vu les avis favorables à l'unanimité des commissions Sports et loisirs et Ressources humaines, finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des salles municipales comme indiqués ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_105-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-105

Tarif des Salles municipales (du 1er juillet au 30 juin)			Proposition + 2%
Salle des Fêtes du Port	**Paimpolais**		
	1 journée	367 €	374 €
	Extérieur		
	1 journée	612 €	624 €
	Services		
	Ecran + Vidéo projecteur Sono	153 € 153 €	Passer à un seul tarif 200 €
	Caution		
	Caution salle	1 020 €	1000 €
	Caution ménage	255 €	250 €
Salle de Plounez	**Paimpolais**		
	1 journée 1 journée + cuisine	204 € 286 €	Passer à un seul tarif 250 €
	Extérieur		
	1 journée 1 journée + cuisine	306 € 388 €	Passer à un seul tarif 350 €
	Services		
	Sono / type conférence	51 €	52 €
	Forfait vaisselle	51 €	52 €
	Caution		
	Caution salle	500 €	500 €
	Caution ménage	100 €	100 €
Salle Feutren	**Paimpolais**		
	1 journée	153 €	156 €
	Extérieur		
	1 journée	204 €	208 €
	Caution		
	Caution salle	500 €	500 €
	Caution ménage	100 €	100 €
Salle Cruckin	**Paimpolais**		
	1 journée	102 €	104 €
	Extérieur		
	1 journée	153 €	156 €
	Caution		
	Caution salle	500 €	500 €
	Caution ménage	100 €	100 €
Petites salles **- Ferme de kernoa** **- Sous sol de kérity** **- Labenne rdc**	**Paimpolais**		
	1 journée	71 €	72 €
	Extérieur		
	1 journée	102 €	104 €
	Caution		

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_105-DE

- Labenne étage	Caution salle	200 €	200 €
	Caution ménage	50 €	50 €
Autres tarifs	**Tarif associations paimpolaises (location récurrente)**	1€/ heure	1 € / heure
	Tarif location salle à l'heure pour les petites salles	20 € / heure	20 € / heure
	Location d'une 2ème journée pour les associations paimpolaises	50 % du tarif	

Les associations Paimpolaise peuvent bénéficier de 2 gratuités par année scolaire pour une AG et une manifestation diverse. Cette gratuité ne pourra pas avoir lieu à la salle des Fêtes du Port, sauf pour les manifestations en liens avec des activités scolaires.

Concernant les services de la salle des fêtes du port, il est proposé de passer à un seul tarif incluant l'écran, le vidéoprojecteur et la sono. Le matériel est mis à disposition en fonction des besoins des occupants.

Concernant les cautions de la salle des fêtes du port, il est proposé de revenir à des cautions de 1000 € et 250 €, et de ne pas augmenter les cautions des autres salles, pour plus de facilité de compréhension pour les associations et pour la gestion des cautions par les services.

Concernant la salle des fêtes de Plounez, la cuisine étant accessible à tous et cela étant difficilement contrôlable de savoir si les occupants l'utilisent ou non, il est proposé de passer à un tarif unique, incluant la cuisine d'office.

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_105-DE